

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU  
PROJET DE DESSERTE EN GAZ NATUREL D'UNE NOUVELLE USINE DE KRUGER À SHERBROOKE  
(LE PROJET)**

---

**DESCRIPTION DU PROJET**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 6;
  - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 8;
  - (iii) Pièce [B-0009](#), p. 1 du contrat de services - D4 : débit stable.

**Préambule :**

(i) *« À la fin du Projet et avant la mise en service de l'usine, il est prévu de reconstruire le poste de livraison à une capacité supérieure afin de répondre aux nouveaux besoins en gaz naturel de la région, incluant la nouvelle usine ».*

(ii) *« Le Projet prévoit la construction d'un nouveau poste de livraison d'une capacité de 14 500 m<sup>3</sup>/h et l'abandon de l'ancien poste de livraison, vu l'augmentation du débit de consommation de la nouvelle usine et du fait que le poste actuel n'est pas construit selon les standards technologiques d'aujourd'hui ».*

(iii) Le débit horaire maximal prévu au contrat de services – D4 : débit stable est 6 600 m<sup>3</sup>/h.

**Demande :**

- 1.1 Veuillez présenter et commenter la capacité supérieure du nouveau poste de livraison, notamment en termes de coûts additionnels, du niveau de capacité supérieure choisi, des besoins en gaz naturel de la région et des standards technologiques d'aujourd'hui.

## ANALYSE FINANCIÈRE DÉTAILLÉE

2. **Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 7;
  - (ii) Pièce [B-0011](#), section 1.2;
  - (iii) Dossier R-3879-2014, décision [D-2015-181](#);
  - (iv) Dossier R-3879-2014, phase 4, pièce [B-0466](#).

### Préambule :

- (i) Tableau des données techniques de la conduite et des postes de mesurage et de livraison :

**Tableau 2**

Nouvelle conduite	Description	Classe de pression (kPa)	Longueur (mètres)
219,1 mm acier	Installer (déviation verticale) une section de conduite	7 000	60
114,3 mm acier	Installer une conduite de contournement temporaire pour exécuter les travaux	7 000	65
168,3 mm acier	Relier le poste de livraison et le poste de mesurage	1 200	25
219,1 mm acier	Installer et remplacer une conduite de 114,3 mm au poste de livraison	400	10
<b>Longueur totale</b>			<b>160</b>

(ii) Dans la section 1.2 de l'analyse financière détaillée, Énergir présente les différents paramètres pour les coûts d'investissement capitalisables, dont la durée d'amortissement comptable.

(iii) « [373] La Régie prend acte de l'étude des taux d'amortissement réalisée par la firme Gannett Fleming pour les actifs de distribution, de stockage et de transmission. Elle autorise les modifications des taux d'amortissement qui en découlent et leur mise en vigueur jusqu'à la prochaine étude.

[374] Pour les installations générales, la Régie autorise la création de nouvelles catégories d'actifs et la modification des taux d'amortissement, qui seront en vigueur jusqu'à leur prochaine révision ».

(iv) Étude des taux d'amortissement réalisée par la firme Gannett Fleming : explication des résultats et modifications liées aux immobilisations.

**Demandes :**

- 2.1 Veuillez compléter le tableau de la référence (i) en indiquant les taux d’amortissement utilisés aux fins de l’analyse financière de la référence (ii).
- 2.2 Veuillez comparer et concilier les taux d’amortissement autorisés par la Régie en référence (iv) avec les taux d’amortissement comptable utilisés dans l’analyse financière détaillée de la référence (ii).

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 6;
  - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 11;
  - (iii) Pièce [B-0011](#), section 1.1.

**Préambule :**

(i) « Kruger a signé un contrat au tarif D4 (tarif à débit stable) d’une durée de 10 années pour un volume annuel à maturité de 27 000 000 m<sup>3</sup> avec une obligation annuelle minimale (OMA) à 90 % pour la durée du contrat. Une hausse progressive des volumes sur les quatre premières années est prévue au contrat, du démarrage à la pleine capacité de production. Un contrat pour le chauffage de construction a également été signé pour un volume annuel de 900 000 m<sup>3</sup> au tarif D1 (tarif général). Une copie des contrats est présentée à la pièce Énergir-1, Document 3 ».

(ii) « Des obligations annuelles minimales (OMA) progressives pour la nouvelle adresse ont été incluses au contrat. Compte tenu qu’une période de rodage est prévue sur une durée de 18 mois, le volume souscrit sera ajusté mensuellement pour refléter le stade d’évolution de la mise en fonction de l’usine, jusqu’à pleine production. Nonobstant ce qui précède, le client se verra facturer les OMA annuellement si le volume attendu n’est pas atteint ».

(iii) Extrait de la section 1.1 : Pour les années 1 à 5, les volumes après effritement, les taux de distribution et les revenus sont :

765	18 090	19 440	22 410	24 300
9,5120	2,6580	2,6350	2,5610	2,5130
72 767	480 832	512 244	573 920	610 659

**Demande :**

- 3.1 Veuillez déposer un fichier EXCEL (avec les formules) présentant la hausse progressive des volumes et le calcul détaillé des taux de distribution pour chacune des années de la référence (ii).